



Conseil scolaire catholique
de district
des Grandes Rivières

SSTCOM - Septembre 2004

**IL EST IMPORTANT QUE CE
COMMUNIQUÉ SOIT
AFFICHÉ, EN TOUT TEMPS
AU TABLEAU DE SANTÉ ET
SÉCURITÉ AU TRAVAIL.**

COMITÉ MIXTE SUR LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ AU TRAVAIL

RISQUES D'INCENDIE ASSOCIÉS AUX PRODUITS DÉSINFECTANTS POUR LES MAINS À BASE D'ALCOOL DANS LES ÉCOLES

L'attention du Bureau du commissaire des incendies (BCI) a été attirée sur le fait que, dans certaines écoles, des élèves utilisent à mauvais escient les produits désinfectants pour les mains à base d'alcool. Lors d'un incident, des élèves ont placé une petite quantité de gel désinfectant à base d'alcool sur le plancher, ont éteint les lumières puis y ont mis le feu. On ne sait pas s'ils se sont procuré ce produit à l'école ou ailleurs.

La plupart des désinfectants pour mains sont des produits à base d'alcool qui se présentent sous forme de gel ou de mousse. Les deux prennent feu facilement et brûlent rapidement jusqu'à ce que tous leurs éléments inflammables soient consumés. Le BCI s'inquiète des conséquences graves que pourrait provoquer ce genre d'incident dans les écoles. Même si cette activité n'est pas répandue pour le moment, le BCI souhaite mettre en garde les services d'incendie et les conseils scolaires à ce propos.

Selon le ministère de la Santé et des Soins de longue durée (MSSLD), dans les écoles, la méthode la plus simple et la meilleure de pratiquer l'hygiène des mains consiste à se laver les mains à l'eau savonneuse et à fournir des programmes d'information sur l'hygiène des mains aux élèves. Le ministère a aussi confirmé qu'il existe sur le marché plusieurs désinfectants pour les mains qui ne contiennent pas d'alcool. Les conseils scolaires devraient donc consulter le bureau de santé communautaire de leur localité ou des spécialistes de la prévention des infections afin de déterminer le produit le mieux adapté à leur situation.

Toutefois, lorsque les écoles continuent à fournir des désinfectants pour les mains à base d'alcool, on leur recommande de prendre les précautions suivantes:

- ☛ **La distribution doit se faire sous la surveillance directe du personnel.**
- ☛ **Après utilisation, ranger le désinfectant dans un endroit sécuritaire.**
- ☛ **Éviter l'exposition à toute flamme nue durant l'application et immédiatement après.**

Étant donné que les désinfectants pour les mains sont normalement distribués et utilisés en quantités très faibles, ils présentent des risques d'incendie minimes lorsqu'ils sont utilisés normalement.

Document : Site web du Bureau du Commissaire des incendies, www.ofm.gov.on.ca , Publications, Communiqués du Commissaire des incendies, No 2004-11.

H:\SanteSecurite\Communique\2004\SSTCOMSept2004.wpd

SOYEZ TOUJOURS PRUDENTES ET PRUDENTS